

Élections professionnelles 2014 :

ne laissez pas le ministère vous priver de voix

La FERC CGT et ses organisations l'avaient déjà dénoncé en 2011 quand de nombreux salariés n'avaient pas pu exprimer leur voix : la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles dans le champ de l'Éducation Nationale est un véritable déni de démocratie !

Pour l'avenir de la démocratie sociale de notre pays, malgré l'enjeu que représente le vote, qui aura lieu dès le 27 novembre prochain, la participation, déjà en forte baisse en 2011, ne sera très vraisemblablement pas à la hauteur. La faute en incombe entièrement aux modalités de vote choisies par le ministère, au retard de l'administration dans son organisation et aux dysfonctionnements qui se multiplient.

Tout au long des nombreuses concertations mises en place pour organiser les prochaines élections professionnelles, la FERC CGT et ses organisations ont alerté le ministère des problèmes qui allaient subvenir, sans obtenir de réponses. Aujourd'hui le constat est alarmant :

- L'ouverture de l'espace électeur le 22 septembre est un échec. De nombreux salariés n'ont pas reçu la notification de cette ouverture pour ouvrir leur compte.
- Quand les salariés ont été avertis et ont tenté de créer leur mot de passe électeur, le mail de confirmation ne leur est pas parvenu. Dans le meilleur des cas, il a fallu qu'ils s'y reprennent à plusieurs reprises pour avoir enfin accès à leur « espace électeur ». Si la situation n'est pas très vite rétablie, la conséquence sera inévitablement la démotivation des salariés à participer aux élections professionnelles.
- Il n'y a toujours pas de liste électorale globale pour le MESR et on constate au niveau des établissements des approximations qui pourraient nuire à la sincérité du scrutin. Au niveau du MEN, les listes ne sont toujours pas à jour : les collègues mutés mais surtout les non titulaires seront sans doute des milliers à ne pas être pris en compte et donc à ne pas pouvoir voter.
- L'obligation de passer par la boite professionnelle académique <u>www.ac-...</u>, est un véritable obstacle pour les personnels du supérieur, des CROUS ou du ministère de la Jeunesse et des Sports appelés à voter électroniquement pour les seules élections aux Commissions Administratives Paritaires. En effet, beaucoup d'entre eux ne la connaissent pas et ne l'ont jamais activée.
- Les conditions de dépôt des candidatures sur CANDELEC ne sont, à ce jour, toujours pas certifiées et les candidatures prises en compte.

L'ensemble de ces difficultés, dénoncées depuis des mois, sont inacceptables tout comme les difficultés de dialogue durant les séances de préparation de ce scrutin.

La FERC CGT exige que toutes les garanties soient apportées pour que l'ensemble des problèmes techniques soient résolus dans les plus brefs délais. Le ministère doit garantir que l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires pourront voter en temps et en heure.